ALLIANCE POUR LE CONTROLE DU TABAC EN AFRIQUE (ACTA)

AUDIT FINANCIER ET COMPTABLE
PROJET
RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES DE L'ACTA POUR AUTONOMISER LES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE (OSCs) EN AFRIQUE - PHASE 2

RAPPORT SUR LE CONTRÔLE DES COMPTES

EXERCICE 2020

KBZ Consulting

Audit - Conseil - Commissariat aux Comptes
Inscrit à ONECCA Togo sous le N° 042.16.A2.
13 BP 351 Lomé Tel. (228) 92 40 94 79
kbz@kbzconsulting.com

Mai 2021

SOMMAIRE

1. LETTRE DE PRESENTATION 3
2. DONNEES DE BASE DU PROJET 4
3. PRESENTATION DU PROJET 5
4. RAPPEL DES TERMES DE REFERENCE 6
4.1. Objectif général de la mission 6
4.2. Objectifs spécifiques 6
4.3. Etendue de l'audit 7
4.4. Résultats attendus 7
5. LIMITATIONS 8
6. DEROULEMENT DE NOS TRAVAUX 8
7. RAPPORT SUR L'AUDIT DU RAPPORT FINANCIER DU PROJET 9
7.1. Opinion 9
7.2. Fondement de l'opinion 9
7.3. Autres informations 9
7.4. Responsabilité du Secrétariat Exécutif relative au rapport financier 10
7.5. Responsabilité de l'auditeur sur les états financiers 10
ANNEXES 11

1. LETTRE DE PRESENTATION

Lomé, le 4 juin 2021

À
Monsieur SESSOU Léonce Dieudonné M.
Secrétaire Exécutif
Alliance pour le Contrôle du Tabac en Afrique
(ACTA)

Lomé (Togo)

Objet : *Rapport d'audit sur le contrôle des comptes*
Exercice 2020

Monsieur le Secrétaire Exécutif,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit financier et comptable du projet "*Renforcement des capacités institutionnelles de l'ACTA pour autonomiser les OSCs en Afrique, phase 2*", sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2020. Nous vous présentons ci-après les résultats des travaux exécutés.

Ces conclusions sont conformes aux termes de référence de la mission annexée au contrat que nous avons signé et aux normes professionnelles applicables, notamment les normes internationales d'audit ISA (International Standards on Auditing).

Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles déontologiques, planifions et réalisions notre audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. En application de ces normes, nos vérifications ont comporté des contrôles sur les documents du projet, des sondages, des tests, des entretiens et d'autres diligences que nous avons jugés nécessaires en la circonstance.

Vous trouverez dans ce rapport :

- notre opinion sur le rapport financier du projet sur la période du *1er janvier au 31 décembre 2020* ;
- nos commentaires jugés utiles pour une meilleure compréhension de la situation financière du projet.

Notre équipe a été sensible à la bonne collaboration de l'ensemble des services. Nous tenons à en remercier les premiers responsables et tout le personnel de l'ACTA.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire Exécutif, l'expression de notre considération distinguée.

Le Directeur Associé

ZOUGLO Koffi Augustin
Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes
Auditeur Interne Certifié (CIA)
Examinateur en Fraude Certifié (CFE)

KBZ CONSULTING
KBZ Consulting
Commissariat aux Comptes & Conseil

2. DONNEES DE BASE DU PROJET

TERRITOIRE	: AFRIQUE
TITRE DU PROJET	: ENHANCING ATCA CAPACITY TO EMPOWER AFRICA CSOs (2EAC) Phase 2
ORGANE D'EXECUTION	: ALLIANCE POUR LE CONTROLE DU TABAC EN AFRIQUE (ACTA)
ORGANE DE FINANCEMENT	: THE AFRICAN CAPACITY BUILDING FOUNDATION (ACBF)
DUREE	: 39 mois
DATE DE DEBUT	: 1er avril 2019
TOTAL FINANCEMENT	: 600 000 (USD)
DATE DE CLOTURE	: 30 juin 2022

3. PRESENTATION DU PROJET

Le tabagisme tue plus de 7 millions de personnes chaque année. Il s'agit d'un produit des plus mortels et une action urgente est donc nécessaire pour sauver des vies. L'épidémie du tabagisme se répand rapidement en Afrique pour plusieurs raisons, notamment un marketing agressif de l'industrie de tabac, des politiques et des lois faibles, une faible mise en œuvre des politiques, une croissance démographique et une augmentation du revenu disponible.

La prévalence moyenne actuelle du tabagisme en Afrique est estimée à 21% pour les hommes et 3% pour les femmes. L'Afrique devrait également connaitre une forte augmentation du tabagisme si des mesures urgentes ne sont pas prises (34,7% pour les hommes et 18,1% pour les deux sexes). L'Afrique compte plus de 1,2 milliards d'habitants et le nombre de ses habitants ne cesse de croître. Il est présenté comme le nouveau marché émergent pour divers produits en raison de sa population croissante et jeune. Consciente de ce fait, l'industrie de tabac s'étend agressivement en Afrique. Pourtant, l'Afrique a encore des politiques et des lois de lutte antitabac (LAT) relativement plus faibles que dans d'autres parties du monde. Cela doit changer si l'on veut que l'Afrique puisse inverser les effets néfastes du tabac et de ses produits.

Le cycle complet des méfaits du tabac existe en Afrique. Le tabac est cultivé, emballé et étiqueté, fortement commercialisé et facile à acheter. Les produits du tabac sont faiblement taxés, facilement accessibles même pour les jeunes, sont largement utilisés et les produits dérivés sont mal éliminés. Les politiques qui pourraient contribuer à l'efficacité de la LAT sont soit inexistantes, soit faiblement ou mal mises en œuvre, lorsqu'elles existent. L'Afrique a donc besoin urgemment de la politique conforme à la CCLAT et la société civile peut et doit jouer un rôle plus conséquent dans la mise en œuvre de ces politiques.

Prévalence du tabagisme actuel (%) par région et par sexe, 2010 et 2025

	2010			2025		
Région	**Homme**	**Femme**	**Les deux sexes**	**Homme**	**Femme**	**Les deux sexes**
AFRO	23.2	2.5	12.8	34.7	1.6	18.1
AMRO	24.1	14.2	19.0	16.3	8.6	12.3
EMRO	35.1	3.1	19.5	45.3	2.5	24.6
EURO	40.3	19.9	29.6	31.3	15.9	23.3
SEARO	33.1	2.9	18.2	27.5	1.2	14.5
WPRO	49.4	3.6	26.8	43.3	2.4	23.2
GLOBAL	**36.9**	**7.3**	**22.1**	**33.2**	**4.7**	**18.9**

L'ACTA et la lutte antitabac en Afrique

L'Alliance pour le Contrôle du Tabac en Afrique (ACTA) a été créée en novembre 2008 par des organisations œuvrant dans le domaine de la LAT en Afrique. L'ACTA a été créée pour servir de plateforme aux Organisations de la Société Civile (OSC) et aux Organisations Non Gouvernementales (ONG) en Afrique pour répondre au besoin urgent d'inverser l'épidémie du tabagisme. Il s'agit d'un réseau de la société civile africaine uniquement en son genre. Il a mobilisé des jeunes, des femmes, des Organisations de défense de l'environnement et des consommateurs et d'autres ONG de prévention des Maladies Non Transmissibles (MNT).

L'ACTA compte actuellement des membres dans plusieurs pays d'Afrique et leur nombre ne cesse de croître, il est devenu un réseau de synergie et de partage des ressources pour la LAT en Afrique, et a encouragé ses nombreux membres à se concentrer sur la mise en œuvre efficace de la CCLAT.

La place et rôle de la société civile dans la LAT ont été clairement définis dans la CCLAT et les gouvernements africains continuent de bénéficier des connaissances, compétences et expériences inestimables dont disposent les membres de l'ACTA. L'Alliance continue de se renforcer et de développer son expertise et devrait jouer un rôle clé dans la mise en œuvre de la CCLAT en Afrique, compte tenu du rôle crucial que la société civile est censée jouer pour que les politiques de LAT soient plus fortes et que les lois existantes soient appliquées plus efficacement.

L'ACTA est bien placée pour coordonner l'agenda de la société civile en matière de LAT en Afrique et être le porte-parole aux niveaux continental et mondial pour la lutte contre l'épidémie de tabagisme.

4. RAPPEL DES TERMES DE REFERENCE

4.1. Objectif général de la mission

L'objectif de la mission est de permettre à l'auditeur d'émettre une opinion professionnelle et indépendante sur la régularité, la conformité, l'exactitude, la sincérité des comptes annuels du projet, et sur l'image fidèle que celle-ci donne de son patrimoine et de sa situation financière. L'auditeur émettra par ailleurs une opinion sur le niveau de structuration financière, sur les procédures du contrôle interne et les méthodes utilisées. Il devra formuler des recommandations de façon claire sur le niveau du contrôle interne pour permettre d'évaluer les progrès restant à accomplir.

A cet égard, la mission de contrôle des comptes du projet devra s'exercer dans le cadre des dispositions statutaires et réglementaires, selon les normes d'audit internationales ISA (International Standards on Auditing) édictées par la Fédération internationale des experts Comptables, IFAC (International Federation of Accountants).

L'auditeur pourra mettre en œuvre les diligences, tests, contrôles et sondages qu'il jugera nécessaires à la formulation de son opinion, celle-ci doit se faire en référence aux normes d'audit internationales ISA (International Standards on Auditing) édictées par la Fédération internationale des experts comptables, IFAC (International Federation of Accountants), eu égard aux référentiels comptables en vigueur.

L'objectif final de la certification est de garantir la bonne gestion des ressources mises à la disposition, d'améliorer sa crédibilité et d'assurer la confiance auprès des partenaires techniques et financiers. Au final, l'auditeur devra se prononcer sur les états financiers produits (Bilan, compte de résultat, tableau emploi ressources,....).

4.2. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, l'auditeur se prononcera sur :

- le respect de la liste de vérifications à accomplir présentée dans le rapport financier ;
- la conformité du rapport financier au modèle requis par ACBF ;

- le respect des procédures listées dans la convention de financement ;
- la certification du rapport financier à présenter à ACBF.

La mission permettra de formuler des recommandations qui résultent de cette revue.

4.3. Etendue de l'audit

L'examen comprendra comme tâches principales de :

- S'assurer que toutes les dépenses ont été encourues conformément aux dispositions prévues dans la Convention de financement ;
- Vérifier le critère d'éligibilité des dépenses reportées dans le rapport financier.

Les critères d'éligibilité des dépenses sont les suivants :

- Les dépenses ont été réellement encourues et ce pendant la période couverte par la convention de financement
- Les dépenses encourues étaient prévues au budget et sont classées dans la bonne catégorie budgétaire
- Les dépenses encourues étaient nécessaires à la mise en œuvre du projet
- Les dépenses encourues et reportées dans le rapport financier ont été enregistrées dans le système comptable conformément aux normes de comptabilité habituelles
- Les dépenses encourues satisfont aux exigences imposées par la législation fiscale et la législation en matière de sécurité sociale, le cas échéant (par exemple, la part des employeurs à l'impôt, les cotisations de retraite et les cotisations de sécurité sociale).
- Les dépenses encourues sont justifiées et les montants conformes aux justificatifs.

4.4. Résultats attendus

A l'issue de la mission, l'auditeur devra produire un rapport d'audit financier et comptable se prononçant sur :

- la sincérité et la régularité des états financiers, les relevés des dépenses et des comptes bancaires du projet;
- l'efficacité des procédures mises en œuvre et méthodes de contrôle interne utilisées pour la gestion des opérations ;
- la conformité de l'exécution des opérations selon les termes et accords de financement et autres instructions le cas échéant.

Le rapport mettra en exergue également les diligences suivantes :

- des commentaires et observations sur les enregistrements comptables, les systèmes et contrôles examinés durant l'audit ;
- les insuffisances dans les procédures et le système de contrôle interne et les recommandations pour l'amélioration de ce système ;

5. LIMITATIONS

La mission n'a pas connu d'événement ayant affecté le bon déroulement des travaux.

6. DEROULEMENT DE NOS TRAVAUX

- **Vérification du respect des clauses des accords de subventions**
  Nous avons procédé à la vérification du respect des clauses des accords de subventions.

- **Examen et évaluation du système comptable en place**
  Nous avons examiné le système comptable mis en place, de même que les différents tableaux tenus pour la gestion. La comptabilité est tenue à partir du logiciel SAGE SAARI COMPTA 100 et le rapport financier produit à partir du logiciel de calcul Excel.

- **Examen des procédures de contrôle interne**
  Nous avons testé les procédures de contrôle interne suivant les conditions générales applicables aux accords de subventions des partenaires techniques et financiers, le manuel de procédures et les règles généralement admises en matière de gestion.

- **Contrôle des actifs acquis**
  Au titre de la période, le projet a acquis des fournitures et des services. Nos travaux ont porté sur les procédures et l'examen exhaustif des pièces justificatives.

- **Contrôle du rapport financier et du relevé des dépenses**
  Nous avons procédé à l'examen des pièces justificatives. Les contrôles que nous avons effectués ont comporté les tests suivants :
  - Le respect des principes comptables généralement admis dans toutes leurs dispositions et l'exhaustivité des informations financières fournies,
  - L'existence des contrats et des factures, les rapports financiers et d'activités et tout autre document afférent au projet,
  - L'assurance que les dépenses engagées sont éligibles au financement et sont conformes aux activités prévues et le Plan de Travail et du Budget Annuel (PTBA) mis à notre disposition,
  - L'approbation et l'autorisation des dépenses,
  - Le rapprochement des fonds reçus par le Projet en provenance de la Banque d'une part, et les fonds décaissés par la Banque d'autre part.

7. RAPPORT SUR L'AUDIT DU RAPPORT FINANCIER DU PROJET

7.1. Opinion

Nous avons effectué l'audit du rapport financier du Projet "Renforcement des capacités institutionnelles de l'ACTA – Phase 2, sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, avec des ressources de 149 794 696 FCFA soit 260 032 $US et des emplois de 87 099 282 FCFA soit 150 632 $US.

À notre avis, le rapport financier est régulier et sincère et donne une image fidèle des opérations du Projet sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Projet à la fin de cette période conformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

7.2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit du rapport financier » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Projet conformément au Code d'éthique et de déontologie de l'Ordre Nationale des Experts-Comptables et Comptables Agréés (ONECCA) du Togo ainsi qu'aux règles d'indépendance qui encadrent l'audit contractuel et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

7.3. Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Secrétariat Exécutif du Projet. Les autres informations obtenues à la date du présent rapport se composent des informations contenues dans le rapport, mais ne comprennent pas le rapport financier.

Notre opinion sur le rapport financier ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit du rapport financier, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et le rapport financier ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

7.4. Responsabilité du Secrétariat Exécutif relative au rapport financier

Le Secrétariat Exécutif est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises (ou l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, ou tout autre référentiel applicable reposant sur le principe d'image fidèle) ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation du rapport financier exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation du rapport financier, il incombe au Secrétariat Exécutif d'évaluer la capacité du projet à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de mettre la structure en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Secrétariat Exécutif de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière du projet.

7.5. Responsabilité de l'auditeur sur les états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que le rapport financier pris dans son ensemble ne comporte pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou cumulées, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs du rapport financier prennent en se fondant sur celles-ci.

Nos responsabilités pour l'audit financier du Projet sont décrites de façon détaillée dans l'annexe 4 du présent rapport.

Lomé, le 4 juin 2021

Le Directeur Associé

KBZ CONSULTING
Commissariat aux Comptes & Conseil

ZOUGLO Koffi Augustin
Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes
Auditeur Interne Certifié (CIA)
Examinateur en Fraude Certifié (CFE)

ANNEXES

Annexe N°1
ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2020

AUDITÉ
KBZ CONSULTING

SUBVENTION N°335: 2EAC PHASE II
PÉRIODE DE RÉFÉRENCE : JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020

#	Description	Budget approuvé De janvier au 31 décembre 2020		Total des dépenses De janvier à décembre 2020		Écart au 31/12/20	Taux d'éxécut°. budgétaire	Note complémentaire
		USD (a)	CFA	USD (b)	CFA	US$ (a-b)	%	
I	Emplois relatifs au Programme de Base							
Ii	Charges du personnel							
Iii	Secrétaire Exécutif (SE)	37 800	21 621 600	37 597	21 754 037	203	99	
Iiii	Responsable de la communication	7 500	4 290 000	0	0	7 500	0	Non-objection obtenue pour la réaffectation de 1500 US$ pour la production de manuels des pays et de 3000$ pour le manuel de ressources humaines (HRM)
Iiv	Chargée des Finances (CF)	20 400	11 668 800	20 291	11 740 189	109	99	
vi	Assistante Administrative (AA)	12 000	6 864 000	11 936	6 906 008	64	99	
Ivi	Responsable de la Technologie et de la gestion des connaissances informatiques	4 500	2 574 000	5 140	2 970 000	-640	114	
	Sous-total I	82 200	47 018 400	74 964	43 370 234	7 236	91	
1	*Composante 1: Amélioration de la capacité institutionnelle de l'ACTA pour faire avancer l'agenda de la société civile dans la lutte antitabac en Afrique*							
	Élaborer une stratégie de mobilisation des ressources (SMR)	**24 197**	**13 308 350**	**14 979**	**8 647 916**	**9 218**	**62**	
1.1	Recruter les services d'une institution/agence spécialisée dans la mobilisation des ressources pour aider ACTA à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des ressources	16 697	9 183 350	14 979	8 647 916	1 718	90	Activité achevée et paiement final effectué ; en raison de la pandémie de covid19, la formation physique a été transformée en formation virtuelle. Le solde des fonds a été utilisé pour compléter la provision pour le développement du manuel RH.
1.2	Organiser des campagnes de collecte de fonds	7 500	4 125 000	0	0	7 500	0	Activité reportée à 2021 en raison de la pandémie de covid19
	Organiser des formations pour le personnel de l'ACTA (par exemple, rédaction de propositions de projets, CT, S&E, etc.)	**12 000**	**6 600 000**	**4 479**	**2 595 214**	**7 521**	**37**	
1.3	Formation en mobilisation de ressources (MR)	4 500	2 475 000	85	50 000	4 415	2	Activités suspendues à cause de covid19, le solde sera reporté à 2021 pour une mise en œuvre complète.
1.4	Formation en contrôle du tabac (CT)	4 000	2 200 000	2 888	1 655 214	1 112	72	
1.5	Formation en suivi- évaluation	1 500	825 000	0	0	1 500	0	
1.6	Formation en communication sur la santé	0	0	0	0	0		

AUDITÉ
KBZ CONSULTING

1.7	Formation (Pour le personnel administratif et financier)	2 000	1 100 000	1 506	890 000	494	75	
	Élaborer des manuels d'organisation	**5 050**	**2 777 500**	**6 858**	**3 935 500**	**-1 808**	**136**	
1.8	Élaborer un manuel de gouvernance	2 500	1 375 000	3 886	2 230 500	-1 386	155	Premier versement effectué. Une non objection a été obtenue l'ACBF pour utiliser les soldes des fonds les activités qui sont achevées pour compléter la provision initiale.
1.9	Révision des instruments juridiques de l'ACTA (Documentation pour l'enregistrement de l'ACTA en tant qu'ONG)	1 000	550 000	472	270 000	528	47	En cours
1.10	Élaborer un manuel pour les ressources humaines	1 000	550 000	2 500	1 435 000	-1 500	250	Au lieu d'une politique RH, l'ACTA élabore un manuel RH; 3000 $ seront ajoutés à partir de la ligne réservée pour le salaire du Responsable de Communication et 1000 $ à partir des imprévus pour compléter le budget; cette réallocation a été approuvée par l'ACBF.
1.11	Élaborer la politique de voyage	0	0	0	0	0	0	
1.12	Élaborer un manuel pour le suivi-évaluation	550	302 500	0	0	550	0	Activité en cours avec le spécialiste M&E de l'ACBF
	Explorer le mécanisme de contribution des membres de l'ACTA	**5 000**	**2 750 000**	**3 805**	**2 200 000**	**1 196**	**76**	
1.13	Mener une étude sur la contribution des membres de l'ACTA pour sa durabilité	5 000	2 750 000	3 805	2 200 000	1 196	76	Activité et paiement achevés. Une partie du solde a été utilisée pour compléter l'élaboration du manuel des RH.
	Accroître la visibilité de l'ATCA	**400**	**220 000**	**0**	**0**	**400**	**0**	
1.14	Élaborer une stratégie de communication			0	0	0		
1.15	Conception graphique et impression de la stratégie de communication	400	220 000	0	0	400	0	La stratégie de communication doit encore être finalisée
	Gouvernance	**27 800**	**15 290 000**	**1 880**	**1 110 834**	**25 920**	**7**	
1.16	Réunion du conseil d'Administration (1 réunion en présentielle et 1 réunion virtuelle)	27 800	15 290 000	1 880	1 110 834	25 920	7	La réunion physique du Conseil d'Administration est reportée à 2021 en raison de la pandémie de covid19, mais les réunions virtuelles ont eu lieu.
	Sous-total 2	74 447	40 945 850	32 000	18 489 464	42 447	43	
2	***Composante 2 : Renforcement de la coordination entre les acteurs clés de la lutte antitabac en vue de réduire l'influence de l'industrie du tabac (IT) en Afrique***							
	Établir un partenariat stratégique avec SMU	**5 750**	**3 162 500**	**0**	**0**	**5 750**	**0**	
2.1	Frais de voyage pour les réunions de coordination du projet avec SMU / ACBF	5 750	3 162 500	0	0	5 750	0	Les voyages sont suspendus en raison de la pandémie de covid 19 jusqu'à nouvel ordre.
	Mettre en place des équipes de Surveillance de l'industrie du Tabac (SIT) fonctionnelles par pays	**37 800**	**20 790 000**	**17 799**	**10 183 592**	**20 001**	**47**	

AUDITÉ
KBZ CONSULTING

2.2	Organiser un atelier de formation régional avec les mentors de SMU			0	0			
2.3	Organiser des sessions de coaching dans les pays sur la surveillance de l'IT en collaboration avec SMU (Diplômés / Formés)	37 800	20 790 000	16 566	9 475 592	21 234	44	Activité remplacée par une formation en ligne en raison de la pandémie de covid 19. Une partie du solde est réaffectée et le reste est reporté à 2021 pour l'assistance technique aux réunions de coordination des équipes TIM.
2.4	Organiser une réunion virtuelle de coordination des partenaires			822	472 000	-822		En, réponse à la pandémie de covid19, le plan de travail 2020 a été revu et ces deux activités ont été introduites afin de garder les pays en alerte pour la surveillance de l'industrie.
2.5	Atelier en ligne pour les équipes TIM des pays sur des sujets spécifiques en collaboration avec SMU			411	236 000	-411		
	Soutenir les partenaires pays dans les activités de plaidoyer auprès des responsables politiques et des décideurs, des groupes communautaires/influenceurs et des médias	**17 500**	**9 625 000**	**3 304**	**1 917 700**	**14 196**	**19**	
2.6	Soutenir le plaidoyer pour la lutte antitabac dans les pays cibles	7 500	4 125 000	867	497 700	6 633	12	Mise en œuvre partielle en raison de la pandémie de covid19. Solde reporté en 2021
2.7	Production de guides par pays pour la surveillance de l'industrie du tabac et action à prendre (TIMR)			2 437	1 420 000	-2 437		Une non-objection est obtenue pour utiliser 1,000$ sur la ligne des coûts indirects et 1,500$ de la provision sur la ligne du Responsable de Communication pour cette activité qui n'était pas prévue initialement.
2.8	Préparer « Tobacco Control Shadow report » couvrant les 10 pays ciblés en Afrique	0	0	0	0	0		Activité à réaliser en 2021
2.9	Développer un index d'interférence de l'industrie du tabac couvrant le projet des 10 pays cibles	10 000	5 500 000	0	0	10 000	0	Activité reportée sur 2021
	Suivi et évaluation	**7 500**	**4 125 000**	**0**	**0**	**7 500**	**0**	
2.10	Activités à déterminer	7 500	4 125 000	0	0	7 500	0	A déterminer avec l'Expert en suivi-évaluation de l'ACBF
	Sous-total 3	68 550	37 702 500	21 103	12 101 292	47 447	31	
	TOTAL DES EMPLOIS: PROGRAMME DE BASE	225 197	125 666 750	128 067	73 960 990	97 130	57	
3	B - APPUI INSTITUTIONNEL							
	LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT							
	Technologie de l'information							
3.1	Équipement & accessoires informatiques	0	0					
3.2	Logiciels, y compris les frais de formation	0	0					
	Mobilier et équipement de bureau		0					
3.3	Mobilier de bureau	0	0					
3.4	Équipement de bureau (un ordinateur portable)		0					
	TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	0	0					

	CHARGES ADMINISTRATIVES							
	Charges et services du personnel administratif							
3.5	Entretien	840	462 000	809	470 000	31	96	
3.6	Gardiennage	3 000	1 650 000	2 432	1 410 000	568	81	
	Services spécialisés ou professionnels							
3.7	Frais d'audit	2 800	1 540 000	3 419	2 000 000	-619	122	Un avis de non-objection a été obtenu de l'ACBF
3.8	Transport des consultants							
3.9	Charges financières	1 400	770 000	910	527 692	490	65	
	Maintenance							
3.10	Entretien des bâtiments	0	0	0	0	0		
3.11	Maintenance du matériel informatique	1 800	990 000	612	350 200	1 188	34	
3.12	Maintenance du matériel de bureau	1 800	990 000	965	565 300	835	54	
	Coûts de fonctionnement des bureaux							
3.13	Fournitures de bureau	2 000	1 100 000	1 496	876 155	504	75	
3.14	Location de bureaux	3 510	1 930 500	3 061	1 782 858	449	87	
3.15	Assurance multirisque et individuel accident	1 401	770 550	1 185	680 185	216	85	
3.16	Services publics (électricité, eau, etc.)	1 200	660 000	1 031	600 000	169	86	
3.17	Communications (Internet et téléphone)	1 800	990 000	1 364	796 762	436	76	
3.18	Poste	1 000	550 000	376	215 800	624	38	
3.19	Autres charges et frais divers	1 250	687 500	1 223	706 015	27	98	(Eau minérale, produits de nettoyage et autres articles et frais divers)
3.20	Traduction (Rapports, publications etc.)	2 500	1 375 000	3 562	2 088 200	-1 062	142	
3.21	**Transport du personnel (administratif)**							
3.22	Transports internationaux							
3.23	Transport local (y compris le carburant pour le groupe électrogène)	1 100	605 000	120	69 125	980	11	
	Sous-total 4	27 401	15 070 550	22 565	13 138 292	4 836	82	
	TOTAL APPUI INSTITUTIONEL	**27 401**	**15 070 550**	**22 565**	**13 138 292**	**4 836**	**82**	
4	Coûts indirects	2 000	1 100 000	0	0	2 000	0	1 000 dollars ont été alloués à la production de livrets pays et les 1000 dollars restants au manuel de ressources humaines (HRM).
	BUDEGT TOTAL 2020	**254 598**	**141 837 300**	**150 632**	**87 099 282**	**103 966**	**59**	

AUDITÉ
KBZ CONSULTING

TABLEAU DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS
PÉRIODE : DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020

Description	Du 1er janvier au 31 décembre 2020	
	US$	CFA
RESOURCES		
Solde initial au 1er janvier 2020	119 981	69 517 807
Décaissement reçu, le 11 mars 2020	30 335	17 412 497
Décaissement reçu, le 11 mars 2020	20 931	12 014 583
Avance spéciale reçue pendant la pandémie de covid19, le 7 mai 2020	50 000	30 100 000
Décaissement reçu, 15 décembre 2020	38 785	20 749 809
RESSOURCES TOTALES AU 31 DÉCEMBRE 2020 (A)	260 032	149 794 696
EMPLOIS		
I) LES DÉPENSES DE BASE DU PROGRAMME	128 067	73 960 990
Dépenses d'activité	53 103	30 590 756
Charges du personnel	74 964	43 370 234
II) Appui institutionnel	22 565	13 138 292
Équipement	0	0
Charges administratives	22 565	13 138 292
III) Coûts indirects et imprévus	0	0
EMPLOIS TOTALS (B)	150 632	87 099 282
SOLDE THÉORIQUE AU 31 DÉCEMBRE 2020 : (A) - (B)	109 400	62 695 414

AUDITÉ
KBZ CONSULTING

INCOME STATEMENT AU 31 DECEMBRE 2020

DESCRIPTION	US$	CFA FRANCS
Solde bancaire au 31 décembre 2020 suivant l'état de rapprochement bancaire	112 313	64 367 083
Balance de trésorerie provenant de l'avance pour les activités (à annuler)	191	109 889
Les fonds virés sur le compte principal de l'ACTA pour payer les cotisations de sécurité sociale pour décembre 2020 en un seul bloc	1 149	659 711
Comptes d'attente Projet CTFK (dépenses partagées à rembourser sur le compte du projet CTFK)	-943	-541 462
CNSS de décembre 2020 à payer	-1 149	-659 713
Dépenses envoyées à la banque en cours de traitement au 31 décembre 2020	-2 160	-1 240 084
Solde théorique au 31 décembre 2020	**109 401**	**62 695 424**

Date: 15/01/2021

AUDITÉ
KBZ CONSULTING

Prepared by:

Mrs. Kouami Kossiwa
Finance Officer

NOTES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2020

Note 1. Le référentiel comptable

Le système comptable utilisé pour l'établissement des états financiers est le système comptable de trésorerie. Les dépenses sont enregistrées lorsque l'ACTA émet le titre de paiement. Toutefois, les biens ou prestations de services consommés à la fin de l'année sont enregistrés en dépenses et considérés comme des charges à payer. La gestion des immobilisations est extracomptable.

Note 2. Les ressources

Au 31 décembre 2020, les ressources totales s'élevaient à 149 794 696 francs CFA soit 260 032 dollars US. Au cours de la période de référence, l'ACTA a soumis et reçu des remboursements relatifs à 4 demandes de décaissement détaillées dans le tableau Emplois et Ressources.

Note 3. Les emplois

Au cours de l'année 2020, le total des dépenses reportées à ACBF s'élève à 87 099 282 francs soit 150 632 dollars US. Le taux d'exécution budgétaire au 31 décembre 2020 s'élève à 59%. Un taux relativement faible par rapport aux prévisions de 2020 dû à la pandémie de covid 19 qui a bouleversé le plan de travail établi pour l'année, et qui a occasionné le report de certaines activités en l'occurrence la formation dans les pays et la réunion du Conseil d'Administration.

Note 4. Les acquisitions

Au 31 décembre 2020, il n'y a pas eu d'acquisition de matériel sur le projet financé par l'ACBF. Cependant, le tableau d'amortissement relatif aux anciens équipements est présenté en annexe pour un suivi interne.

Note 5. Comptes d'attentes

Au 31 décembre 2020 le compte des débiteurs s'établit à 769 600 francs CFA soit 1 340 dollar US. Ces fonds représentent le reliquat des fonds avancés pour les missions et les activités. Le détail se présente comme suit :

Description	F CFA
Compte Projets ponctuels ACTA	659 711
Atadegnon Adeline Fifame	108 882
Sessou Léonce Dieudonné	1 000
Autres impôts et contributions	7
Total	**769 600**

AUDITÉ
KBZ CONSULTING

AUDITÉ
KBZ CONSULTING

Note 6. Créditeurs divers

Au 31 décembre 2020, le solde de ce compte s'élève à 1 201 175 francs CFA soit 2 092 dollar US. Ce solde est composé de 659 713 francs CFA à payer pour le compte des cotisations sociales de décembre 2020 et les dépenses effectuées sur le compte du projet CTFK en faveur du projet 2EAC II à régulariser. Le détail se présente comme suit :

Description d'équipement	F CFA
Projet CTFK	541 462
Cotisations sociales de décembre 2020 à payer	659 713
Total	**1 201 175**

Note 7. Dépenses en cours de traitement

Au 31 décembre 2020, un ordre de transfert de 2 150 dollars US relatif au paiement des factures N°157 & 158 pour la conception graphique des livrets sur la surveillance de l'industrie du tabac et la fiche d'information des pays. Cette transaction était en cours de traitement au niveau de la banque mais déjà comptabilisé dans les livres de l'ACTA reporté sur l'état de rapprochement au 31 décembre 2020.

Note 8. Trésorerie disponible

Au 31 décembre 2020, le solde théorique au niveau de la banque s'élève à 64 367 083 francs contre 69 515 925 au 31 décembre 2019 et se présente comme suit :

- ✓ Banque 64 367 083 francs CFA;

Note 9. Le taux de change

Le taux de change entre le dollar US et le franc CFA respecte la règle du FIFO (First In First Out). Les premières dépenses sont converties aux taux des premières subventions obtenues.

Note 10. Le compte d'exploitation 2020

Le projet "ENHANCING ATCA CAPACITY TO EMPOWER AFRICA CSOs (2EAC) Phase 2 a démarré ses activités le 1er avril 2019. La durée de vie de cette deuxième phase du projet s'étend sur 39 mois. Il prendra donc fin le 30 juin 2022. Le Projet a pour objectif le renforcement des capacités institutionnelles de l'ACTA pour soutenir ses membres partenaires pays, organisations de la société civiles œuvrant dans la lutte antitabac en Afrique notamment dans les pays suivants : Bénin. Botswana, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gabon, Gambie, Kenya, Mauritanie, Nigeria et Sénégal.

Le total de compte d'exploitation s'élève à 87 099 282 francs CFA au 31 décembre 2020 contre 45 192 737 au 31 décembre 2019.

Annexe N°2
ETAT DE RAPPROCHEMENT DU COMPTE BANCAIRE

ATCA_2EACPhase II
Luttre contre le tabac
08 BP 81586

Lome

Rapprochement bancaire

JBQ **Journal de Banque**

N° Siret
NAF (APE)
N° Identifiant

Comptabilité 100 13.00 Date de tirage 14/01/21 à 12:26:02 Page : 1

Compte	Date	N° pièce	Libellé écriture	Pièce de trésorerie	Let. rap.	Mouvement débit	Mouvement crédit
			Solde comptable au 31/12/20			**63 126 999**	
621810	111220	5	2EAC14120 Gatfiel fac 157&158				1 188 950
631800	111220	5	2EAC14120 frais/Gatfiel fac 157&158				51 134
			Totaux Ecritures non rapprochées jusqu'au 31/12/20				**1 240 084**
			Solde non rapproché				**1 240 084**
			Solde bancaire théorique au 31/12/20				**64 367 083**

AUDITÉ
KBZ CONSULTING

Annexe N°3
ETAT DES IMMOBILISATIONS AU 31 DECEMBRE 2020

TABLEAU D'IMMOBILISATION PROJET ACBF N°323 et 335 AU 31 DECEMBRE 2020

N°	Date d'acquisition	Qte	Nature du matériel	Détail	Coût d'acquisition	Taux d'amort	31/12/17	31/12/18	31/12/19	31/12/20	Cumul d'amort	Valeur nette	Utilisateur	Etat physique
235100 Agencements, Installations														
1	2018-11-29	1	Groupe électrogène à Diesel	HAOMAX INTERNATIONAL HM6700SN-3; Model HG8500SE3; T3 Diesel; 6,5KVA	900,000	10%	0	7,500	90,000	90,000	187,500	712,500	Bureau	Bon état
	Sous total				**900,000**		**0**	**7,500**	**90,000**	**90,000**	**187,500**	**712,500**		
244400 Mobilier de bureau														
1	2018-11-29	7	Fauteuils de bureau	Médical 291, cuir noir	1,592,500	10%	0	13,271	159,250	159,250	331,771	1,260,729	Bureau	Bon état
	Sous total				**1,592,500**		**0**	**13,271**	**159,250**	**159,250**	**331,771**	**1,260,729**		
244200 Matériel informatique														
1	2017-06-27	1	Ordinateur portable HP	N° de série: 6CF51629KO	650,000	25%	81,250	162,500	162,500	162,500	568,750	81,250	Volontaire Informaticien	Bon état
2	2017-06-27	1	Ordinateur de bureau	N° de série CZC6377KFP	450,000	25%	56,250	112,500	112,500	112,500	393,750	56,250	Secrétariat	Bon état
3	2017-06-27	1	Video Projecteur	Marque Dell, Type DLP	400,000	25%	50,000	100,000	100,000	100,000	350,000	50,000	Salle de réunion	Bon état
4	2018-11-29	3	Disque dur externe	Transcend, 1To	285,000	25%	0	5,938	71,250	71,250	148,438	136,563	Staff	Bon état
5	2019-05-08	1	Tablette Samsung Galaxy A 2016	S/N : R52M20763VT	235,000	25%	0	0	58,750	58,750	117,500	117,500	Directeur	Bon état
6	2020-03-03	1	Onduleur	UPS 200 KVA	177,000	25%				36,875	36,875	140,125	Assistante Administrative	Bon état
7	2020-06-06	1	Onduleur	Marque Eaton 2000 VA	196,470	25%				24,559	24,559	171,911	Chargée des Finances	Bon état
	Sous total				**2,393,470**		**187,500**	**380,938**	**505,000**	**566,434**	**1,639,871**	**753,599**		
	TOTAL				4,885,970		187,500	401,708	754,250	815,684	2,159,142	2,726,828		

AUDITÉ
KBZ CONSULTING

Annexe N°4
RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR RELATIVE A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport d'audit comptable et financier.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- Aux exigences des Normes Internationales d'Audits (ISA) et ;
- Aux obligations relatives à l'Acte uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises

De manière plus détaillée,

- Nous nous conformons aux règles d'éthiques relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés (ONECCA) du Togo ;

- Nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent relever une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;

- Nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si les éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;

- Nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondement de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et règlementaires applicables ;

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournies dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifies au cours de l'audit ;

- Nous prenons connaissance du contrôle interne de l'entité afin de définir des procédures d'audit appropriés aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction générale, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;

- Nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevés et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigés, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la règlementation ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptable faites par la direction, de même que les informations y afférente fournies par cette dernière ;

- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraude s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueilli, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentes sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisant et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;

- Nous recueillons les éléments probants suffisant et appropriés montrant que les évènements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;

- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;

- Nous obtenons des déclarations écrites de la direction générale et, le cas échéant, du conseil d'administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenus dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;

- Nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.